Image not found or type unknown

Association et responsabilité civile

Par **petitefée**, le **27/07/2008** à **19:34**

en tant que membre du Conseil d'administration d'une association sur la protection animale
j'ai proposé de contracter une assurance responsabilité civile pour les chiens qui sont déposés par les bénévoles, chez leur famille d'accueil ou adoptants
qui a la charge de ces chiens lorsque nous les confions à des familles d'accueil bénévoles (sous contrat d'asso) nous, la famille d'accueil ?
dans le cadre où le chien s'échappe qui doit couvrir en cas d'accident si l'association n'a pas de responsabilité civile ?

que me conseillez vous ?
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés